

Commission Statuts et Règlements

Président : M. BERFORINI Joseph

Membres : MM. COURTAUD Gilles, GOUNOT Didier, LEJEUNE Philippe, MONGIN Thierry, ROUILLERE Christian

Article 44

1. Attributions :

La commission a pour mission de :

- Examiner et juger en premier ressort les réserves, les réclamations et les dossiers, visant la qualification et la participation des joueurs pour les matchs de la compétence du District.
- Examiner et juger en première instance, les réclamations visant l'application des règlements.
- Statuer sur les accessions et rétrogradations entre divisions à l'issue de la saison sportive.
- Coordonner l'ensemble des obligations des clubs et en particulier de suivre les obligations prévues au statut des éducateurs et concernant le nombre d'équipes de jeunes.
- Examiner l'engagement des ententes.
- Examiner les propositions de modifications aux Statuts et Règlements, et proposer au Comité de Direction les textes à soumettre à l'Assemblée Générale.
- Donner son avis sur tous les projets de Règlements du District.
- Participer à l'élaboration et à la mise à jour de l'Annuaire du District
- Elle a compétence pour faire évocation sur la base de l'article 187.2 des RG de la FFF.
- La Commission exerce un pouvoir disciplinaire, instruit les dossiers dont elle s'est saisie ou qui lui sont soumis.

2. Procédure :

Les règles de procédure, d'audition, de notification de la décision, de même que la procédure d'appel sont celles définies par les articles du Règlement Disciplinaire contenu dans l'annexe 2 des Règlements Généraux.

La Commission convoque toute personne aux fins d'audition et effectue toutes investigations utiles à la manifestation de la vérité.

3. Fonctionnement :

Elle se réunit en réunions plénières pour préparer les modifications de règlements, en réunion spécifique pour les décisions concernant l'examen des obligations des clubs et en réunion restreinte en fonction des dossiers qui lui sont soumis.